Sujet: [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique projet Catella à

Romorantin et Villefranche-sur-Cher

De: Alain Bernard

Pour: pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Date: 24/03/2023 12:40

Mr le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique concernant le projet Catella sis à Romorantin et Villefranche-sur-Cher.

Bien respectueusement.

Alain C. BERNARD

Sur le projet de construction de 2 plates-formes gigantesques dans notre milieu rural

dont la vocation affirmée reste le tourisme dit vert !

Le dernier rapport du GIEC est (on ne peut plus) explicite : tout va de mal en pis sur la Planète Terre.

La France est régulièrement condamnée par les instances européennes à verser une lourde amende pour non-respect de ses engagements écologiques. Les gouvernements successifs mentent et vont à contresens de l'Histoire en cours. A Romorantin aussi!

Merci donc de bien vouloir nous démontrer la cohérence d'un tel projet qui irait à l'encontre de l'urgence climatique et écologique et SURTOUT, qui créerait très peu d'emplois. En effet, la robotique et l'IA vont, à court terme, remplacer l'humain. L'état de la recherche en ce sens en est la preuve formelle.

Partant de ces principes, voilà quelques questions sériées pour lesquelles je désire obtenir vos réponses claires :

Les promoteurs de ce projet fou, Catella encouragé en cela par le

maire de Romorantin, affirment dans le dossier que la destination de ces plates-formes serait le stockage de produits inflammables. Pourtant, l'identité de sociétés qui viendraient s'y installer est un secret bien gardé. Alors, comment croire à de telles sornettes ?

On nous raconte aussi dans ce dossier qu'il est déjà envisagé que ces bâtiments deviendraient friches industrielles, faute de clients à y installer ou à trouver. Ça, c'est le pompon, mais faut-il s'en étonner au vu du nombre de ce genre de bâtiments vides ?

Nous avons eu vent qu'une société très connue, exerçant dans le domaine de la location ou de la vente d'espaces logistiques, fait des démarches auprès de sociétés locales pour leur proposer de s'installer dans ces locaux. Et qu'aucune n'est intéressée.

Lorsque l'on sait les dégâts irréversibles qu'engendrerait ce type de construction, il y a vraiment de quoi engager la responsabilité de ces investisseurs.

Nous lisons dans le rapport du SDIS que pour être en conformité avec la législation, il ne serait plus question d'installer des panneaux photovoltaïques sur l'intégralité des toitures, alors que « Romo Dialogues », le support de communication sur papier glacé édité par la mairie, nous parle d'un projet écologique dernier cri, avec force détails. On nous enfumerait donc à nouveau ?

Le dossier indique aussi que des palettes seraient stockées en extérieur. Merci de m'indiquer ce que Catella a prévu à ce sujet, car je ne vois rien sur le plan en faisant cas.

Il faut savoir que tout assureur digne de ce nom exigera que le loueur ou le propriétaire se mette en conformité à la règle R4 APSAD, ce qui implique obligatoirement un stockage extérieur à plus de 10 ml des bâtiments, qu'il faudra valider chaque année par un homme de l'Art.

Catella ayant déjà été recalé sur 32 items par le SDIS, ceci tend à prouver l'amateurisme de cette société dans le montage de ses dossiers.

Romorantin devrait donc se retrouver au centre d'une toile d'araignée rayonnant en tout sens depuis la D 922 gratuite dont il est question

dans le dossier.

Cela concernerait bien sûr toutes les communes desservies par la D 922 qui part de La-Ferté-Saint-Aubin, en passant par Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Romorantin, Villefranche-sur-Cher, Saint-Julien-sur-Cher, Graçay et enfin Vatan... Seraient aussi concernés les axes de circulation rayonnant autour de Romorantin vers la Vallée du Cher, Selles-sur-Cher, Saint-Aignan, Mur-de-Sologne, et d'autre part Salbris, Aubigny-sur-Nère, etc.

Il n'est fait aucun cas dans le dossier que les habitants des petites communes limitrophes seraient immanquablement victimes des nuisances environnementales que sont les encombrements et dangers de la circulation, la pollution, le bruit devant leur porte.

Un sujet alléchant qui va plaire à la population, car il est bien évident que lorsque la nuisance ne passe pas devant chez soi, ça ne vient pas à l'idée!

Un détail qui a toute son importance : malgré la stricte interdiction de circulation des poids lourds sur certaines routes secondaires, comme par exemple l'axe Aubigny-sur-Nère / Auxerre (c'est-à-dire nos voisins), un grand nombre de chauffeurs s'affranchissent de cette directive. Et il n'y a pas que là ! La gendarmerie locale pourra vous le confirmer.

Pourquoi alors parler d'une proximité autoroutière, puisque le péage sera l'excuse pour ne pas les emprunter ?

En ce sens, les exigences du MEDEF sont claires et les terribles émissions de CO_2 , le cadet de leurs soucis. Je reste à votre disposition pour expliciter mon propos...

Nous sommes confrontés à la communication (et non à l'information) de l'édile de Romorantin, secondé par des adjoints dont nous aimerions bien entendre le son de leur voix. Le maire refuse un débat public qui permettrait à chacun de venir exprimer son avis. Et surtout, tenir la population vraiment informée...

Une autre publication intéressante est celle que fait Catella de sa société dans le dossier qui nous est soumis : « Du fric, encore du fric, toujours du fric ! ».

Tout ce petit monde serait allé trop vite en besogne mensongère, tout occupé qu'il est à penser le déménagement du Monde ?

Je suis opposé à ce projet létal parce qu'il existe des alternatives à tout cela, garantissant une vie meilleure pour chacun-e, en harmonie avec notre environnement. Parlons-en...